



## DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 mai 2019

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés** :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Nadège FONTAINE,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h24

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

### FINANCES

#### DC.19.021 - Modification en cours d'exécution N°1 – LOT 1 Marchés de Fourniture de services de télécommunication mobiles pour la ville d'Ingré

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°19-754 du 12 février 2019 concernant le LOT 1 – Téléphonie mobile, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°1 avec l'entreprise Bouygues Télécom demeurant au 37/39 rue Boissière à Paris.

La modification en cours d'exécution a pour objet d'introduire de nouveaux éléments au bordereau des prix unitaires

L'évolution technique et le renouvellement des gammes constructeurs rendent obsolètes les terminaux suivants prévus dans le cadre du marché :

- Samsung A8
- Samsung S7

Ils sont remplacés par les terminaux suivants conformément aux stipulations du cahier des charges :

- Crosscall Action X3
- Samsung A7

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 21 MAI 2019

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

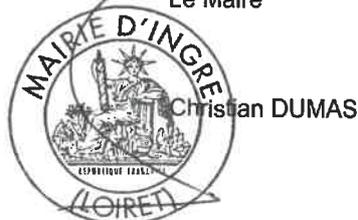
Notification le :

28 MAI 2019

28 MAI 2019

28 MAI 2019

Le Maire





**Acte à classer**

DC-19-021

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-05-28T15-56-47.00 ( MI217173145 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190521-DC-19-021-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Modification en cours d'exécution N.1 - LOT 1 marchés de fourniture de services de télécommunication mobiles pour la ville d'Ingré

Date de décision : 21/05/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.

Acte : DC.19.021-FIN- modification en cours execution N1-lot1 marchés fourniture de services de télécommunication mobiles pour Ingré.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 15:56

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 28/05/19 à 15:56

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 16:02